

# ◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

---

---

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020**

**L'an deux mille vingt , le dix huit juin, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 11/06/2020, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.**

**Président :** Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

**PRÉSENTS (40) :**

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Frédéric JEAN, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET, Anne-Claire RIBOTTA, Stéphane PEILLET, Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE, Farida SAHOULI, François MEGARD, Janie ARGOUD, Jacques BURLAT, Christian MOISSARD, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Michèle MACHARD, Roch SANCHEZ, Alioune DIOP, Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE, Sylvie ALLEMAND, Moncef M'HAOUECH, Laurence FAVIER, Claire-Lise COSTE, Pascal LACHAIZE, Suzana ELEZI, Sabrina BOUTIBA, Olivier MAS, Amandine GAILLARD, Rémy BERNAUDON, Wafia ZAK, Corinne DUBOS, Philippe ROLLAND

**ABSENTS (1) :**

Izzet DOGANEL (excusé)

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (2) :**

Anthony REA à Doriane CORSALE, Véronique MOREIRA à Rémy BERNAUDON

**Secrétaire de séance :** Madame Amandine GAILLARD

oOo

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal  
de la séance du 25 mai 2020

**Délibération n° 2020\_045 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation  
(mai-juin 2020)**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.*

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_046 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Conseil  
d'administration du Centre communal d'action sociale - Élection des membres**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- De procéder à l'élection des six membres du Conseil municipal élus au Conseil  
d'administration du Centre communal d'action sociale.

Deux listes sont présentés :

- Liste Saint-Priest, notre avenir, Gilles GASCON, composée de :

- Doriane CORSALE
- Messaouda EL FALOUSSI
- Jacques BURLAT
- Sophie VERGNON
- Sylvie ALLEMAND
- Laurence FAVIER

- Liste de gauche, citoyenne, et écologiste, composée de :

- Wafia ZAK
- Rémy BERNAUDON
- Véronique MOREIRA
- Philippe ROLLAND
- Gilles GRANDVAL

Il est proposé de procéder à cette élection au scrutin public conformément à l'article L.  
2121-21 du Code général des collectivités territoriales

Les résultats sont les suivants :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstentions : 0
- Liste Saint-Priest, notre avenir, Gilles GASCON : 37
- Liste de gauche, citoyenne, et écologiste : 5

Le calcul à la représentation proportionnelle au plus fort reste attribue :

- 5 sièges à la liste Saint-Priest, notre avenir, Gilles GASCON
- 1 siège à la liste gauche, citoyenne, et écologiste

Sont élus les membres suivants :

- Doriane CORSALE
- Messaouda EL FALOUSSI
- Jacques BURLAT
- Sophie VERGNON
- Sylvie ALLEMAND
- Wafia ZAK

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_047 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Constitution de la commission d'appel d'offres– Election des membres**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- De procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Deux listes sont présentés :

- Liste Saint-Priest, notre avenir, Gilles GASCON, composée de :
  - Stéphane PEILLET
  - Frédéric JEAN
  - Fabrice LODI CHEMAIN
  - Marthe CALVI
  - Michèle MACHARD
  - Anne-Claire RIBOTTA
  - Bernard CHAMBRILLON
  - François MEGARD
  - Jacques BURLAT
  - Sophie VERGNON
- Liste de gauche, citoyenne, et écologiste, composée de :
  - Philippe ROLLAND
  - Véronique MOREIRA
  - Gilles GRANDVAL
  - Wafia ZAK

Il est proposé de procéder à cette élection au scrutin public conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales

Les résultats sont les suivants :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstentions : 0
- Liste Saint-Priest, notre avenir, Gilles GASCON : 37
- Liste de gauche, citoyenne, et écologiste : 5

Le calcul à la représentation proportionnelle au plus fort reste attribue :  
 - 4 sièges à la liste Saint-Priest, notre avenir, Gilles GASCON  
 - 1 siège à la liste gauche, citoyenne, et écologiste

Sont élus les membres suivants :

**Titulaires :**

- Stéphane PEILLET
- Frédéric JEAN
- Fabrice LODI CHEMAIN
- Marthe CALVI
- Philippe ROLLAND

**Suppléants :**

- Michèle MACHARD
- Anne-Claire RIBOTTA
- Bernard CHAMBRILLON
- François MEGARD
- Véronique MOREIRA

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_048 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Constitution de la commission de délégation de service public – Election des membres**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- De procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public

Deux listes sont présentés :

- Liste Saint-Priest, notre avenir, Gilles GASCON, composée de :
  - Stéphane PEILLET
  - Frédéric JEAN
  - Fabrice LODI CHEMAIN
  - Marthe CALVI
  - Michèle MACHARD
  - Anne-Claire RIBOTTA
  - Bernard CHAMBRILLON
  - François MEGARD
  - Jacques BURLAT
  - Sophie VERGNON
- Liste de gauche, citoyenne, et écologiste, composée de :
  - Philippe ROLLAND
  - Véronique MOREIRA
  - Gilles GRANDVAL
  - Wafia ZAK

Il est proposé de procéder à cette élection au scrutin public conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales

Les résultats sont les suivants :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstentions : 0

- Liste Saint-Priest, notre avenir, Gilles GASCON : 37
- Liste de gauche, citoyenne, et écologiste : 5

Le calcul à la représentation proportionnelle au plus fort reste attribue :

- 4 sièges à la liste Saint-Priest, notre avenir, Gilles GASCON
- 1 siège à la liste gauche, citoyenne, et écologiste

Sont élus les membres suivants :

**Titulaires :**

- Stéphane PEILLET
- Frédéric JEAN
- Fabrice LODI CHEMAIN
- Marthe CALVI
- Rémy BERNAUDON

**Suppléants :**

- Michèle MACHARD
- Anne-Claire RIBOTTA
- Bernard CHAMBRILLON
- François MEGARD
- Philippe ROLLAND

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_049 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Election des délégués de la commune au sein du syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY)**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- De procéder à l'élection des délégués de notre conseil municipal au sein du comité du syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY)

Il est proposé de procéder à cette élection au scrutin public conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales

Candidats :

- Stéphane PEILLET (titulaire) et Sophie VERGNON (suppléante)
- Gilles GRANDVAL (titulaire) et Philippe ROLLAND (suppléant)

Stéphane PEILLET (titulaire) et Sophie VERGNON (suppléante) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstention : 0
- Stéphane PEILLET (titulaire) et Sophie VERGNON (suppléante) : 37 voix
- Gilles GRANDVAL (titulaire) et Philippe ROLLAND (suppléant) : 5 voix

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_050 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Election des délégués de la commune au sein du SIVOM Maison de retraite "l'Accueil"**

**A l'unanimité**

### **Le Conseil Municipal décide**

- De procéder à l'élection des délégués de la Commune au sein du SIVOM maison de retraite "l'Accueil"

Il est proposé de procéder à cette élection au scrutin public conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Candidats :

- Doriane CORSALE, Messaouda EL FALOUSSI (titulaires) et Christian MOISSARD (suppléant)
- Philippe ROLLAND, Gilles GRANDVAL (titulaires) et Wafia ZAK (suppléante)

Doriane CORSALE, Messaouda EL FALOUSSI (titulaires) et Christian MOISSARD (suppléant) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42

- Doriane CORSALE, Messaouda EL FALOUSSI (titulaires) et Christian MOISSARD (suppléant) : 37 voix

- Philippe ROLLAND, Gilles GRANDVAL (titulaires) et Wafia ZAK (suppléante) : 5 voix

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2020\_051 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Désignation des représentants de la commune au sein de divers organismes et associations**

#### **A l'unanimité**

### **Le Conseil Municipal décide**

De procéder à l'élection des représentants de la Ville de Saint-Priest au sein des organismes suivants :

Conseil d'administration du Collège Boris Vian

Conseil d'administration du Collège Colette

Conseil d'administration du Collège Gérard Philipe

Conseil d'administration du Lycée Professionnel Fernand Forest

Conseil d'administration du Lycée Condorcet

Conseil d'administration du Centre social La Carnière

Conseil d'administration du Centre social L'Olivier

Conseil d'administration du Centre social Louis Braille

Conseil d'administration de l'EPI San-Priot

Il est proposé de procéder à cette élection au scrutin public conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

**Conseil d'administration du Collège Boris Vian**

Candidats :

Titulaires : Laurence FAVIER et Amandine GAILLARD

Suppléants : Anne-Claire RIBOTTA et Bernard GUTTIN:

Titulaires : Gilles GRANDVAL et Wafia ZAK

Suppléants : Philippe ROLLAND et Rémy BERNAUDON

Laurence FAVIER, Amandine GAILLARD (titulaires) et Anne-Claire RIBOTTA, Bernard GUTTIN (suppléants) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42

- Abstentions : 0

Laurence FAVIER, Amandine GAILLARD (titulaires) et Anne-Claire RIBOTTA et Bernard GUTTIN (suppléants) : 37 voix

Gilles GRANDVAL, Wafia ZAK (titulaires) et Philippe ROLLAND, Rémy BERNAUDON (suppléants) : 5 voix

**Conseil d'administration du Collège Colette**

Candidats :

Titulaires : Liliane ROCHE et Amandine GAILLARD

Suppléants : Anne-Claire RIBOTTA et Bernard GUTTIN

Titulaires : Gilles GRANDVAL et Wafia ZAK

Suppléants : Philippe ROLLAND et Rémy BERNAUDON

Liliane ROCHE, Amandine GAILLARD (titulaires) et Anne-Claire RIBOTTA, Bernard GUTTIN (suppléants) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42

- Abstentions : 0

Liliane ROCHE, Amandine GAILLARD (titulaires) et Anne-Claire RIBOTTA, Bernard GUTTIN (suppléants) : 37 voix

Gilles GRANDVAL, Wafia ZAK (titulaires) et Philippe ROLLAND, Rémy BERNAUDON (suppléants) : 5 voix

**Conseil d'administration du Collège Gérard Philippe**

Candidats :

Titulaires : Madeleine VERGNOLLE et Sabrina BOUTIBA

Suppléants : Anne-Claire RIBOTTA et Bernard GUTTIN

Titulaires : Gilles GRANDVAL et Wafia ZAK

Suppléants : Philippe ROLLAND et Rémy BERNAUDON

Madeleine VERGNOLLE, Sabrina BOUTIBA (titulaires) et Anne-Claire RIBOTTA, Bernard GUTTIN (suppléants) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42

- Abstentions : 0

Madeleine VERGNOLLE, Sabrina BOUTIBA (titulaires) et Anne-Claire RIBOTTA,

Bernard GUTTIN (suppléants) : 37 voix  
 Gilles GRANDVAL, Wafia ZAK (titulaires) et Philippe ROLLAND, Rémy BERNAUDON (suppléants) : 5 voix

### **Conseil d'administration du Lycée Professionnel Fernand Forest**

Candidats :

Titulaires : Laurent SCHEIWE et Sabrina BOUTIBA  
 Suppléants : Amandine GAILLARD et Bernard GUTTIN

Titulaires : Gilles GRANDVAL et Wafia ZAK  
 Suppléants : Philippe ROLLAND et Rémy BERNAUDON

Laurent SCHEIWE, Sabrina BOUTIBA (titulaires) et Amandine GAILLARD, Bernard GUTTIN (suppléants) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstentions : 0

Laurent SCHEIWE, Sabrina BOUTIBA (titulaires) et Amandine GAILLARD, Bernard GUTTIN (suppléants) : 37 voix

Gilles GRANDVAL, Wafia ZAK (titulaires) et Philippe ROLLAND, Rémy BERNAUDON (suppléants) : 5 voix

### **Conseil d'administration du Lycée Condorcet**

Candidats :

Titulaires : Madeleine VERGNOLLE et Farida SAHOULI  
 Suppléants : Sylvie ALLEMAND et Bernard GUTTIN

Titulaires : Gilles GRANDVAL et Wafia ZAK  
 Suppléants : Philippe ROLLAND et Rémy BERNAUDON

Madeleine VERGNOLLE, Farida SAHOULI (titulaires) et Sylvie ALLEMAND, Bernard GUTTIN (suppléants) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstentions : 0

Madeleine VERGNOLLE, Farida SAHOULI (titulaires) et Sylvie ALLEMAND, Bernard GUTTIN (suppléants) : 37 voix

Gilles GRANDVAL, Wafia ZAK (titulaires) et Philippe ROLLAND, Rémy BERNAUDON (suppléants) : 5 voix

### **Conseil d'administration du Centre social La Carnière**

Candidats :

Titulaires : Doriane CORSALE et Marthe CALVI  
 Suppléant : Madeleine VERGNOLLE

Titulaires : Gilles GRANDVAL et Wafia ZAK  
 Suppléants : Philippe ROLLAND

Doriane CORSALE, Marthe CALVI (titulaires) et Madeleine VERGNOLLE (suppléante) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstentions : 0

Doriane CORSALE, Marthe CALVI (titulaires) et Madeleine VERGNOLLE (suppléante) : 37 voix

Gilles GRANDVAL, Wafia ZAK (titulaires) et Philippe ROLLAND (suppléant) : 5 voix

**Conseil d'administration du Centre social L'Olivier**

Candidats :

Titulaires : François MEGARD et Christian MOISSARD  
Suppléant : Gilles DELAMADELEINE

Titulaires : Gilles GRANDVAL et Wafia ZAK  
Suppléants : Philippe ROLLAND

François MEGARD, Christian MOISSARD (titulaires) et Gilles DELAMADELEINE (suppléant) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstentions : 0

François MEGARD, Christian MOISSARD (titulaires) et Gilles DELAMADELEINE (suppléant) : 37 voix

Gilles GRANDVAL, Wafia ZAK (titulaires) et Philippe ROLLAND (suppléant) : 5 voix

**Conseil d'administration du Centre social Louis Braille**

Candidats :

Titulaires Doriane CORSALE et Messaouda EL FALOUSSI  
Suppléant : Farida SAHOULI

Titulaires : Gilles GRANDVAL et Wafia ZAK  
Suppléants : Philippe ROLLAND

Doriane CORSALE, Messaouda EL FALOUSSI (titulaires) et Farida SAHOULI, (suppléante) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstentions : 0

Doriane CORSALE, Messaouda EL FALOUSSI (titulaires) et Farida SAHOULI, (suppléante) : 37 voix

Gilles GRANDVAL, Wafia ZAK (titulaires) et Philippe ROLLAND (suppléant) : 5 voix

**Conseil d'administration de l'EPI San-Priot**

Candidats :

Titulaires : Doriane CORSALE et Messaouda EL FALOUSSI  
Suppléants : Jacques BURLAT et Michèle MACHARD

Titulaires : Gilles GRANDVAL et Wafia ZAK  
Suppléants : Philippe ROLLAND et Rémy BERNAUDON

Doriane CORSALE, Messaouda EL FALOUSSI (titulaires) et Jacques BURLAT, Michèle MACHARD (suppléants) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstentions : 0

Doriane CORSALE, Messaouda EL FALOUSSI (titulaires) et Jacques BURLAT, Michèle MACHARD (suppléants) : 37 voix

Gilles GRANDVAL, Wafia ZAK (titulaires) et Philippe ROLLAND, Rémy BERNAUDON (suppléants) : 5 voix

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_052 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Conseils de quartier - Désignation des co-présidents représentant le Conseil municipal**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- De procéder à la désignation des co-présidents représentant le Conseil municipal au sein des conseils de quartier :

Il est proposé de procéder à cette élection au scrutin public conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales

Candidats :

- Berliet et environs : Farida SAHOULI
- Revaion : Laurence FAVIER
- Village : Liliane WEIBLEN
- Les Marendiers : Amandine GAILLARD
- Menival la Cordière : Fabrice LODI-CHEMAIN
- Plaine de Saythe / Bel Air : Liliane ROCHE
- Manissieux / Mi-Plaine / La Fouillouse: Frédéric JEAN
- Centre Ville / Gare / Garibaldi : Jacques BURLAT

Les personnes suivants sont désignés co-présidents représentant le Conseil municipal au sein des conseils de quartier par 37 voix pour et 5 abstentions :

- Berliet et environs : Farida SAHOULI
- Revaion : Laurence FAVIER
- Village : Liliane WEIBLEN
- Les Marendiers : Amandine GAILLARD
- Menival la Cordière : Fabrice LODI-CHEMAIN
- Plaine de Saythe / Bel Air : Liliane ROCHE
- Manissieux / Mi-Plaine / La Fouillouse: Frédéric JEAN
- Centre Ville / Gare / Garibaldi : Jacques BURLAT

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_053 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnités de fonctions des Élus locaux**

**A la majorité par :**

**39 voix pour**

**1 voix contre**

**2 abstentions**

**Le Conseil Municipal décide**

- de dire que l'indemnité de base pour les fonctions de Maire représente 90% du montant de traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la

Fonction Publique ;

- d'adopter les majorations de cette indemnité de base au titre des communes sièges du bureau centralisateur du canton ou celles qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, et des attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) au cours de l'une des 3 dernières années ;

- de dire que l'indemnité allouée à chacun des 9 Conseillers Municipaux Délégués est égale à 6% du montant de traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

- de dire que l'indemnité de base attribuée à chacun des 13 Adjointes au Maire représente 28,846% du montant de traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

- d'adopter les majorations de cette indemnité de base au titre des communes sièges du bureau centralisateur du canton ou celles qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, et des attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) au cours de l'une des 3 dernières années ;

- de dire que cette délibération entre en vigueur à la date de prise de fonction des élus,

- de dire que ces indemnités évolueront automatiquement selon les variations de la valeur de l'indice 100 majoré applicable aux fonctionnaires et de la valeur de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ;

- d'approuver le tableau nominatif annexé à la présente délibération ;

- de prévoir que ces indemnités seront versées avec effet rétroactif à la désignation de M. le Maire et à l'attribution des délégations,

- de dire que les dépenses sont prévues au chapitre 65 du budget.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2020\_054 : RESSOURCES HUMAINES : Formation des Élus locaux**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- de définir les orientations prioritaires en matière de formation des élus, ainsi qu'elles sont mentionnées ci-dessus,

- de plafonner le crédit formation des élus à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus, majorations comprises,
- de prendre en charge les remboursements de frais d'enseignement, de déplacement et de séjour, repas inclus, selon les textes applicables aux agents civils de l'Etat, lorsque l'organisme de formation est agréé par le Ministre de l'Intérieur,
- d'annexer pour débat, chaque année au compte administratif de la Ville un tableau récapitulatif des actions de formation des élus,
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_055 : RESSOURCES HUMAINES : Dispositif "emplois saisonniers" - Année 2020**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'adopter, pour l'année 2020, le principe de recours à des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité :

<b>Grade</b>	<b>Fonction</b>	<b>ETP*</b>
Adjoint technique 1 <sup>er</sup> échelon	Agent polyvalent / de restauration des accueils de loisirs	19
Adjoint administratif 1 <sup>er</sup> échelon	Accueil installations nautiques	3
Adjoint technique 1 <sup>er</sup> échelon	Agent polyvalent d'entretien des installations nautiques	11
Educateur des APS 8 <sup>ème</sup> échelon – BPJEPS ou BEESAN	Maître Nageur Sauveteur	8
Opérateur qualifié des APS 6 <sup>ème</sup> échelon - BNSSA	Surveillant de baignade	7
Agent de maîtrise 2 <sup>ème</sup> échelon	Encadrement Chantier d'utilité sociale	16

*\*Equivalent temps plein : équivalent d'une personne employée à temps plein pendant 1*

*mois.*

- D'adopter en cette forme le principe du recours à des emplois saisonniers sur l'année 2020.

- D'affecter les crédits nécessaires au chapitre globalisé 012 du budget 2020.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_056 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnisation de congés annuels non pris par un agent**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- d'approuver l'indemnisation des congés annuels non pris du fait de l'autorité territoriale soit 803,09 euros

- de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2020.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_057 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnisation de congés annuels non pris du fait de la maladie d'un agent titulaire**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- d'approuver l'indemnisation des congés annuels non pris pour un montant de 912,38 euros,

- de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2020.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_058 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnisation de congés annuels non pris du fait de la maladie d'un agent titulaire**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- d'approuver l'indemnisation des congés annuels non pris correspondant à une somme de 298,51 euros

- de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2020.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_059 : RESSOURCES HUMAINES : Prime exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire généré par l'épidémie de Covid-19**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- de créer la prime exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire généré par l'épidémie de Covid-19, en faveur des fonctionnaires et agent contractuels de droit public mobilisés en présentiel par la Collectivité entre le 18 mars 2020 et le 10 mai 2020,
- de plafonner cette prime à 1 000€,
- de fixer deux niveaux de versement sous forme de forfaits, selon les contraintes liées aux missions exercées :
  - 45€ par jour de présentiel, ou 22,50€ par demi-journée, pour les agents en position physique d'accueil ou de contact régulier avec le public,
  - 25€ par jour de présentiel, ou 12,50€ par demi-journée, pour les agents en présentiel sans contact avec le public.
- de préciser que cette prime :
  - Ne pourra être utilisée qu'une seule fois par agent attributaire,
  - Fera l'objet d'un versement global unique sur bulletin de salaire,
  - Sera exonérée de l'impôt sur le revenu et de cotisations, ainsi que de contributions sociales.
- de dire que la dépense est prévue au chapitre globalisé 012 du budget.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_060 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de la liste des postes ouvrant affectation d'un véhicule de service**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'adopter la liste des postes et emplois disposant d'un véhicule de service autorisant un remisage à domicile.

Fonctions	Nombre de postes ou emplois ouvrant droit
Directeur du Cabinet du Maire	1
Chef du Cabinet du Maire	1
Chef de service Centre Superviseur Urbain	1
Directeur Relations Citoyens	1
DGAS aménagement développement territoire	1
Directeur du service Politique de la Ville	1
Directeur de l'Education	1
Responsable de la Restauration	1
Directeur Service des Sports	1
Agent de Maîtrise des équipements couverts	1
Agent de Maîtrise des équipements extérieurs	1
Responsable de secteur gymnases sud	1
Responsable de secteur gymnases nord	1
Responsable de secteur stades nord	1
Directeur des Ressources Humaines	1
Directeur Conservatoire de Musique	1
Responsable Vie Associative	1
Directeur du Centre Technique Municipal	1
Responsable du Pôle Services Généraux	1
Responsable Ateliers (électricité)	1
Responsable Ateliers	1
Responsable Garage	1
Responsable Bureau Technique	1
Directeur du Pôle Patrimoine Bâti	1
Chargé d'Opérations Travaux de Bâtiments	2
Directeur du Pôle Espaces Publics	1
Chargé étude circulation voirie	2
Responsable Exploitation Maintenance	1
Responsable Régie Espaces Verts et Cadre de Vie	1
Responsable E Espaces Verts secteur nord	1
Responsable E Espaces Verts secteur est	1
Responsable Eclairage Public	1

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_061 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution des postes  
A l'unanimité**

## Le Conseil Municipal décide

- D'approuver les créations, suppressions et modifications de poste ci-dessous

### Réussites concours

Créations			Suppressions		
Nombre	Cadre d'emplois	Service	Nombre	Cadre d'emplois	Service
1	Rédacteur	Petite enfance	1	Adjoint administratif	Petite enfance
1	Animateur	Périscolaire	1	Adjoint administratif	Périscolaire
1	Animateur	Actions scolaires	1	Agent de maîtrise	Actions scolaires

### Organisation des services

Créations			Suppressions		
Nombre	Cadre d'emplois	Service	Nombre	Cadre d'emplois	Service
1	Agent de maîtrise	Bureau technique			
1	Adjoint technique	Bureau technique			

- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2020,

\*\*\*\*\*

## **Délibération n° 2020\_062 : RESSOURCES HUMAINES : Recrutement d'un responsable adjoint du service enfance-jeunesse, coopérateur Convention Territoriale Globale**

### A l'unanimité

## Le Conseil Municipal décide

- d'approuver la création d'un poste d'attaché territorial, à temps complet, responsable adjoint du service enfance-jeunesse, coopérateur Convention Territoriale Globale
- d'approuver, en cas d'impossibilité de pourvoir cet emploi par un fonctionnaire territorial après réception des candidatures, le recrutement de ce collaborateur sous forme contractuelle (agent de catégorie A, filière administrative)
- de définir alors les conditions de ce recrutement comme suit :
  - niveau de recrutement : être titulaire d'un diplôme de niveau bac + 3, ou bac + 2 assorti dans ce cas d'une expérience professionnelle minimale de 4 ans dans le domaine des politiques publiques
  - niveau de rémunération : sur un indice brut des traitements de la fonction publique territoriale correspondant au grade d'attaché et avec l'application du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité et d'une prime de fin d'année telle que

définie pour l'ensemble des agents communaux,  
- de dire que les crédits correspondants figurent au chapitre globalisé 012 du budget 2020.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_063 : RESSOURCES HUMAINES : Recrutement sous forme contractuelle pour l'emploi de responsable du service Démocratie Locale**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- d'approuver le recrutement du responsable du service démocratie locale sous forme contractuelle (agent de catégorie A, filière administrative)
- de définir les conditions de ce recrutement comme suit :  
niveau de recrutement : être titulaire d'un diplôme de niveau bac + 3, ou bac + 2 assorti dans ce cas d'une expérience professionnelle minimale de 4 ans dans le domaine du développement local  
niveau de rémunération : sur un indice brut des traitements de la fonction publique territoriale correspondant au grade d'attaché principal et avec l'application du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité et d'une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux,
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2020.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_064 : AFFAIRES FINANCIERES : Cession de bien après vente aux enchères**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la cession d'un tracteur frutteto au prix de 6 500 € TTC à Monsieur Florent BEGOT, domicilié 160 impasse des chardons – 26600 MERCUROL-VEAUNES.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_065 : AFFAIRES FINANCIERES : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) - Groupe scolaire Simone Signoret**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'autoriser le maire, s'agissant de l'opération de travaux de réhabilitation et l'extension du Groupe Scolaire Simone Signoret, à solliciter une subvention, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local au titre de l'année 2020 d'un montant le plus élevé possible au regard des textes en vigueur et, notamment, de la circulaire préfectorale en date du 14 février 2020 n° E-2020-7
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_066 : AFFAIRES FINANCIERES : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) - Restaurant du Groupe Scolaire Plaine de Saythe**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'autoriser le maire, s'agissant de l'opération de travaux pour la réhabilitation et l'agrandissement du restaurant du Groupe Scolaire Plaine de Saythe, à solliciter une subvention, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local au titre de l'année 2020 d'un montant le plus élevé possible au regard des textes en vigueur et, notamment, de la circulaire préfectorale en date du 14 février 2020 n° E-2020-7
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_067 : SECURITE ET PREVENTION : Installation d'une nouvelle caméra de vidéo protection**

**A la majorité par :**

**39 voix pour**

**1 voix contre**

**2 abstentions**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver l'installation d'une nouvelle caméra de vidéoprotection au 35 rue de l'Egalité.
- D'approuver la convention de coopération et financement avec Est Métropole Habitat (EMH) se rattachant à l'installation de cette caméra
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- De dire que la dépense est imputée à l'article 2315 et la recette (participation EMH) à l'article 1316

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_068 : URBANISME : Convention de servitude consentis à ENEDIS sur le chemin des carres pour le passage d'une ligne électrique souterraine**

**A la majorité par :**

**41 voix pour**

**1 abstention**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la conclusion avec ENEDIS d'une convention de servitude relative au chemin rural des Carres, pour une parcelle cadastrée section CR, selon le plan joint ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que la fiche d'identité «propriétaire » et le plan d'implantation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié en résultant, en cas de réitération par acte authentique, ainsi que tout autre document s'y rapportant, sachant que les frais sont à charge d'ENEDIS.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_069 : URBANISME : Dénomination de place publique– Secteur ZAC Berliet (secteur de Revaion)**

**A la majorité par :**

**40 voix pour**

**2 abstentions**

**Le Conseil Municipal décide**

- De dénommer la place publique située sur l'îlot B1 de la ZAC Berliet : place Johnny Hallyday (1943-2017).

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_070 : URBANISME : Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour signer l'arrêté faisant suite au dépôt de la déclaration préalable sollicitée par Monsieur GASCON, Maire de Saint-Priest**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- De prendre acte du dépôt par Monsieur Gilles Gascon d'une déclaration préalable référencée DP 69 290 0020 00106
- De constater le retrait de Monsieur Gilles Gascon de la séance du Conseil Municipal lors de la prise de décision
- De désigner Monsieur Frédéric JEAN, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, aux

risques technologiques et à la culture pour prendre la décision relative à la demande de déclaration préalable DP 69 290 0020 00106 ainsi que toutes celles en découlant

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_071 : URBANISME : Cession de parcelles de terrain rue Ambroise Paré et rue Clémenceau**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- d'approuver la cession, à titre gratuit, au profit de la Métropole, des parcelles situées à l'angle des rues Ambroise Paré et Clémenceau et cadastrées BH 436 et 438, pour une surface globale de 487 m<sup>2</sup>
- de dire que cette cession est subordonnée à la signature de l'acte authentique et à l'application des dispositions figurant dans l'acte notarié
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant dans les conditions précitées.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_072 : JEUNESSE ET ENFANCE : Nouveaux tarifs pour les Équipements d'Accueil du Jeune Enfant**

**A la majorité par :  
41 voix pour  
1 abstention**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver, avec un effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les nouveaux tarifs pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant tels que ceux-ci sont joints en annexe résultant de l'évolution des taux d'effort définis par la CNAF.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_073 : AFFAIRES SPORTIVES : Délégation de service public pour l'exploitation du centre équestre – Évolution des tarifs UCPA**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- d'approuver la grille tarifaire jointe en annexe applicable dès le début de saison 2020-2021 relative à la délégation de service public pour l'exploitation du centre équestre.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_074 : AFFAIRES SPORTIVES : Modification de la grille tarifaire du Service des sports**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la nouvelle grille tarifaire telle que ci-jointe
- Dire que cette nouvelle grille tarifaire s'appliquera à compter du 19 juin 2020 et jusqu'au 31 août 2021.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_075 : AFFAIRES SPORTIVES : Subvention pour l'Association Sportive de Saint Priest (ASSP)**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'autoriser le versement anticipée de la première avance sur subvention d'un montant de 100 000€ à l'ASSP pour la saison sportive 2020-2021,
- Dire que la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'ASSP sera précisée en son article 4.3.2 c afin de définir les échéances de versement de la subvention dont la première avance d'un tiers (1/3) interviendra au cours de 3ème trimestre de l'année N et le solde au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N+1,
- D'autoriser le Maire à signer tout acte ou contrat permettant de mettre en œuvre la modification définie ci-dessus,
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 6574.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_076 : AFFAIRES SPORTIVES : Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse D'Allocations Familiales du Rhône pour l'accueil de loisirs de l'École municipale de sport**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver la signature des conventions d'Objectifs et de financement « Prestation de service » l'une pour l'Accueil de loisirs extrascolaire, la seconde pour l'Accueil de loisirs adolescent avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour une durée de

quatre ans à compter du 1er janvier 2020

- D'autoriser le maire à signer lesdites conventions
- De dire que les recettes liées à l'accueil de loisirs seront perçues à l'article 7478

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_077 : AFFAIRES CULTURELLES : Tarifs d'inscription du Conservatoire Municipal de Musique pour l'année scolaire 2020-2021**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- A approuver la création d'un nouveau tarif relatif au suivi d'un double cursus (tarif cité en annexe)
- A dire que cette nouvelle grille tarifaire s'appliquera du 31 août 2020 au 31 août 2021

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020\_078 : AFFAIRES CULTURELLES : Tarifs Théâtre Théo Argence hors les murs saison 2020-2021**

**A l'unanimité**

**Le Conseil Municipal décide**

- D'approuver les nouveaux tarifs pour le TTA pendant la période Hors les Murs (saison 2020-2021) tels que ceux-ci sont joints en annexe
- Dire que ces tarifs s'appliqueront à compter du 19 juin 2020

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 21h25**

**#signature#**